

Sept morts accidentelles en fin de semaine dans la métropole

La police découvre, de plus, le cadavre d'un
jeune homme qui aurait été assassiné —
Plusieurs personnes ont été blessées dans divers
accidents

On a découvert, dans un ruisseau de St-Mathieu de Laprairie, le corps d'un jeune homme, qui aurait été assassiné il y a quelques jours. En effet, les détectives de l'escouade des homicides de la Sûreté provinciale ont relevé qu'il avait la tête percée et qu'une roche énorme avait été roulée sur lui. On ne connaît pas l'identité de la victime.

La macabre découverte a été faite vers 9 h. hier matin, par Romain Bourdon, un forgeron de 23 ans, qui s'en allait à la pêche; le corps gisait dans l'eau à quelques pieds du chemin qui va à Saint-Edouard et sous un pont. Du chemin, on ne pouvait cependant rien voir. M. Bourdon descendit à l'entrée du pont pour marcher le long du ruisseau; c'est à ce moment qu'il aperçut le cadavre. Ce ruisseau a, à cet endroit, une dizaine de pieds de largeur et quelques pieds de profondeur. M. Bourdon, énervé par sa découverte, se rendit aussitôt au village pour alerter la Sûreté provinciale.

Asphyxiés

John Bradshaw, âgé de 64 ans, habitant à 1726 rue St-Denis, ingénieur à la Iro Manufacturing Company, 4093, ont été trouvés morts vers 1 h. 30, dimanche matin, à la suite d'une explosion d'un compresseur d'ammoniac. Il a été asphyxié par des gaz d'ammoniac que s'échappèrent alors Charles St-Germain, 55 ans, 6232 rue Louis-Hémon, a été trouvé mort, hier matin, dans sa demeure. La police a dit qu'il avait été asphyxié par une fuite de gaz.

Morts à la suite de chutes

Un homme d'une trentaine d'années, dont on n'a pas encore réussi à établir l'identité, a fait une chute, tôt samedi matin, du toit d'un édifice de 5 étages sis boulevard St-Laurent, immédiatement au sud de la rue Sherbrooke. L'homme était vêtu de pantalons bleus, d'une chemise de couleur et de souliers bruns. Il ne possédait pas de papiers d'identification sur sa personne.

La victime mesure 5 pieds 8 pouces de grandeur, et pèse quelque 180 livres. Le corps a été transporté à la morgue.

Un homme de 33 ans, M. Marcel Bélanger, 6770 avenue du Parc, a succombé à une fracture du crâne, samedi, à l'hôpital Général, division centre, après y avoir été conduit par la police. La victime avait été appréhendée, jeudi soir, sous une accusation d'ivresse, en face de 4407 rue St-Ambroise.

Conduit au département des prisonniers de la police municipale, on constata, à cet endroit, qu'il souffrait de graves blessures à la tête. Il aurait apparemment fait une chute sur le trottoir avant d'avoir été recueilli par des officiers de la radio-police.

Une femme de 83 ans, Mme J. Picotte, domiciliée à 2237, rue Workman, a succombé, samedi matin, à l'hôpital St-Luc, aux blessures qu'elle avait subies le 6 mars dernier lorsqu'elle fit une chute à son domicile. Le corps de la victime a été conduit à la morgue, où le coronar tiendra son époué.

Bambins tués

Un bambin de 6 ans, Paul-André Gingras, domicilié au 5me rang à Boucherville, a été tué vers 11 h. 45 samedi soir, dans la collision de l'automobile qu'il occupait et d'un taxi, à l'angle du chemin de Chamblay et de la rue LeMay, à Longueuil. Le garçonnet était dans l'automobile conduite par son père, M. Alcide Gingras. Deux autres garçons, âgés de 10 et 11 ans, et Jacques Gingras, 8 ans, un frère de la victime. Ces deux enfants ont été conduits à l'hôpital Sainte-Justine et M. Alcide Gingras, à l'hôpital Notre-Dame. Les trois blessés seraient dans un état grave, selon la police provinciale.

Le chauffeur d'un taxi, avec lequel l'auto de M. Gingras entra en collision, était M. Murray Castonguay, 124, Sainte-Elizabeth, Longueuil. Il s'est tiré de l'accident avec de légères blessures.

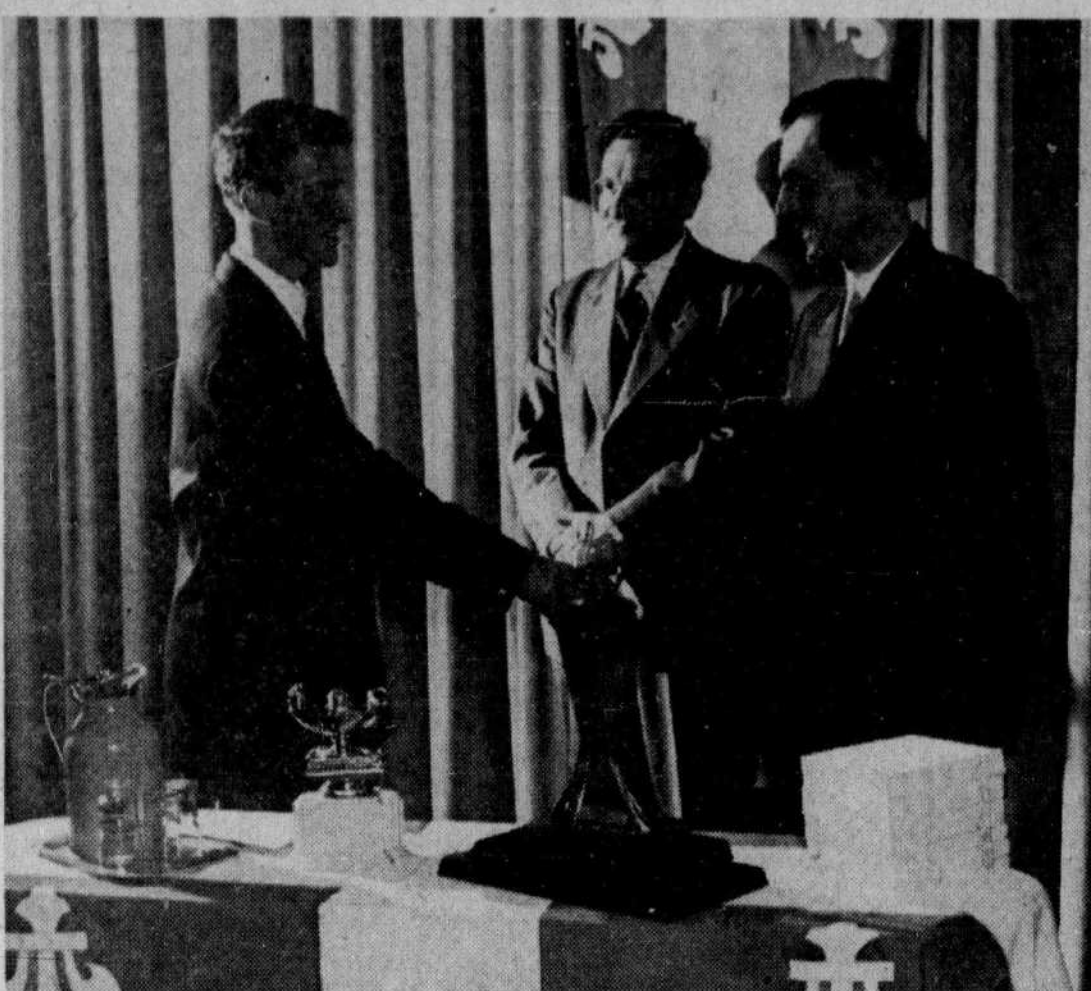
Un enfant de 3 ans, Jacques St-Père, domicilié à 6529B Saint-Dominique, a été tué par un camion vers 4 h. 10, samedi après-midi, rue Sherbrooke est, près de la route conduisant à la chapelle de la Réparation. L'enfant venait de descendre d'un autobus, et il courait à l'avant de ce véhicule pour traverser la rue. Il fut happé et renversé par un camion qui filait en même direction que l'autobus. Le camion était conduit par M. Paul Germain, de Station Portneuf.

Blessés

Quatre personnes ont été blessées au cours d'une triple collision survenue vers 1 h. hier après-midi à l'angle des rues Sherbrooke et

Québec installe des compteurs de stationnement

Québec, 30 (P.C.) — Le conseil de ville de Québec a décidé de poser 1,512 compteurs de stationnement dans les principales rues et les principaux centres commerciaux afin d'aider la ville à augmenter ses revenus annuels. Cette décision a été prise après qu'on eut calculé que les compteurs rapporteraient \$40,000 de plus du trésor de la ville.



Un jeune Rhétoricien du Collège des Jésuites, de Québec, est sorti vainqueur du Concours oratoire intercollégial. La finale a eu lieu, devant plus de 700 personnes, samedi soir, en l'Auditorium de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Au nom du directeur du "Devoir", M. André Laurendeau félicita Remi Savard, le gagnant, après lui avoir remis le Trophée Bourassa, don de la direction et de la rédaction du journal "Le Devoir". À l'arrière-plan, se tient M. J. Emile Boucher, membre du jury, président de la Société St-Jean-Baptiste, de Montréal, et gérant général de la Maison Dupuis. M. Boucher a remis au vainqueur le Trophée Savard, don de la Maison Dupuis. Le Trophée du "Devoir" sera donc exposé, au cours des prochains deux mois, au Collège des Jésuites, de Québec. Cette institution en deviendra définitivement propriétaire, si ses représentants se classent premiers du Concours, les deux prochaines années. Le Concours, organisé par l'Association de la jeunesse canadienne-française, a été un succès, cette année. Dix-sept collèges classiques masculins y ont participé.

St-Charles-Garnier gagne le Trophée Bourassa

Remi Savard, du collège des Jésuites, de Québec, l'emporte sur cinq concurrents — Succès du Concours oratoire intercollégial — Le "Devoir" publiera les textes de trois discours

La fausse élocution est fréquente en politique. Elle est habituelle chez les jeunes rhétoriciens; elle fait partie du programme de nos collèges classiques au même titre que le latin et le grec. Aussi la finale du concours oratoire intercollégial, samedi soir, a-t-elle été une surprise pour tous: pour une fois, des jeunes collègiens ont su parler avec conviction et intérêt, sous une foule de plus de sept cents personnes. Il faut dire que le sujet des discours avait de quoi exalter l'ardeur des orateurs et la rendre communicative. Cette année, l'Association de la jeunesse canadienne-française avait suggéré comme thème du concours: Henri Bourassa.

Pour les jeunes de vingt ans, le grand Canadien est non seulement entré dans l'Histoire, mais dans la légende. Toutefois, il faut admettre que les orateurs ont fait un effort pour s'en tenir à l'Histoire. La plupart des six finalistes ont traité de Bourassa comme Canadien, Canadien français et enfin comme apôtre social, précurseur et père du syndicalisme catholique dans le Québec.

Les lauréats du concours, M. Remi Savard, du collège des Jésuites de Québec, l'emporte sur cinq adversaires et de gagner, par le fait même, le Trophée Bourassa, don de la direction et de la rédaction du Devoir, et le Trophée Savard, don de la maison Dupuis. René Laval, de la séminaire de Joliette, s'est classé 2e, et Louis Chalouit, du collège St-Anne de la Pocatière, troisième. Les trois autres concurrents, dont l'élocution et la haute valeur de leur texte n'étaient pas à dédaigner, étaient: Julien Aubert, du collège St-Jean, de St-Hyacinthe; Gilles Aubin, du séminaire Ste-Thérèse, et Gilles Lefebvre, du collège Jean de Brébeuf.

Arthur Leblanc et Laure Fink

L'Association de la jeunesse canadienne-française, en invitant le violoniste Arthur Leblanc et la pianiste Laure Fink, n'aurait pas su faire meilleur choix en la circonstance. Arthur Leblanc est un Canadien et Laure Fink est Franco-Ontarienne. Cette dernière explique son nom d'étrange consonance par sa descendance austro-franco-irlandaise, ce qui ne l'empêche pas de se proclamer Canadienne française. Accompagné au piano par Mlle Fink, M. Leblanc a exécuté, en introduction, l'Intrada de Desplantes-Natchez, et la Polonaise brillante de M. Chopin, de Wieniawski. L'œuvre a été jouée à un niveau élevé, en rappel, Caprices d'enfant, composition d'Arthur Leblanc lui-même.

Les textes

Le Devoir commencera bientôt la publication des textes des discours de Remi Savard, René Laval et Louis Chalouit.

Par erreur, nous avons oublié de mentionner que la photo du Trophée Bourassa, parue dans le Devoir de samedi, est l'œuvre du photographe Armour Landry.

Le Herald de New-York consacre dix pages au Canada

New-York, 30 (P.C.) — Dans un message publié aujourd'hui dans le Herald Tribune, de New-York, le premier ministre canadien, M. Louis Saint-Laurent, déclare que le progrès du Canada va de pair avec la paix et la prospérité internationales.

Le Herald a consacré aujourd'hui dix pages de son édition au commerce et à l'industrie du Canada. Le journal fait aussi mention de la position du Canada dans le commerce international, des récentes diminutions de taxes et fournit des renseignements sur le projet de canalisation du fleuve Saint-Laurent.

M. Saint-Laurent déclare dans son message que "l'on entend de plus en plus parler aux États-Unis de la remarquable expansion économique du Canada au cours de ces dernières années."

"Nos voisins du sud peuvent être assurés que les Canadiens, tout en agrandissant leurs frontières économiques ont en vue non seulement leur propre bien-être, mais aussi celui de travailler en collaboration avec les autres peuples libres, à la paix et à la prospérité de l'univers."

DANS LE QUEBEC

Les routes sont fermées à la circulation lourde

Québec, 30 (P.C.) — La route Québec-Montréal, sur la rive nord du St-Laurent, est fermée à la circulation lourde, depuis minuit, dimanche, le 29 mars, pour la période du dégel, a annoncé, aujourd'hui, le ministère provincial de la voirie.

En annonçant les règlements du transport pour la période du dégel, le ministère a fixé la vitesse maximum des camions à 25 milles à l'heure et à 30 milles celle des autobus, sur toutes les routes principales.

Toutes les routes sont fermées à la circulation lourde dans les comtés d'Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Brome, Beauce, Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Comp-ton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gatineau, Hull, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Laprairie, Laval, Lévis, Lotbinière, Mégantic, Missisquoi, Napierville, Nicolet, Richelieu, Richmond, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Terrebonne, Veillonville, Vercheres, Wolfe et Yamaska.

Règlements variables

Les règlements régissant les camions et autobus varient selon les genres de routes et sont les mêmes que l'an dernier. Le poids maximum est limité à 40 pour cent de celui qui est permis pour la saison estivale.

À l'égard de la semaine, une délégation de l'Association du transport par camions a demandé au ministre de la Voirie, l'hon. Antonio Talbot, de ne pas appliquer de restrictions au cours de la période du dégel, pour le transport routier.

L'association expliquait dans un mémoire qu'on exerce de la discrimination à l'endroit des camionneurs, par le fait que le poids limite des camions s'étend de 9,000 à 16,000 livres, alors que celui des autobus va jusqu'à 25,000 livres.

A Joliette

La rivière Assomption, gonflée par la fonte des neiges, a emporté vendredi un pont situé à quatre milles à l'ouest de Joliette.

La neige des montagnes environnantes a fait grimper de plusieurs pieds le niveau de l'eau, au cours des quelques derniers jours. Les flots ont inondé plusieurs villages du nord de la ville. Le pont municipal et le pont qui mène à la gare du Pacifique Canadien, sur l'autre rive, sont couverts d'eau.

L'eau a également causé de lourds dégâts à Ste-Béatrice, à 18 milles au nord de Joliette.

Au Nouveau-Brunswick

Le dégel du printemps a gonflé les cours d'eau, provoquant des inondations sur les routes et les voies ferrées dans plusieurs sections du Nouveau-Brunswick. Des embâcles menacent plusieurs ponts et quelques maisons sont isolées.

La rivière Nashwaak est sortie de son lit pour inonder une section de la voie du Canadien National à 17 milles au nord-est de Fredericton. Le train New-Castle-Fredericton a été bloqué par l'eau et les passagers ont été conduits dans la capitale par autobus.

Menté dans la vie du nord et que, si l'atterrissage s'est fait sans encombre, il peut récupérer ses compagnons jusqu'à l'arrivée de secours.

M. Ledyard, qu'accompagnait sa femme et un garçon, qu'on dit être un jeune Esquimaux adopté par le couple, se sert d'un appareil léger pour visiter son immense mission protestante depuis des années. L'an dernier, il a retrouvé à lui seul et sauvé un pilote qui s'était perdu dans la même région.

Deux immigrants accusés de vol à main armée

Les détectives de la police municipale ont annoncé en fin de semaine, qu'ils avaient éclairci le mystère qui planait sur le vol à main armée perpétré la semaine dernière dans un hôtel de la métropole. Ils ont arrêté deux Yougoslaves "DP" qu'ils ont accusés du vol de \$1,400. Sur la personne des prévenus on a trouvé \$600 et deux revolvers, dont l'un était chargé.

Ce matin, les détectives continuaient leurs recherches pour retrouver l'homme qui a commis le vol à main armée qu'on ait rapporté au cours de la fin de semaine. Cet homme s'est présenté seul à la pharmacie située à 901 avenue Mont-Royal, à 10 h. 35 hier soir, et obligea le propriétaire, Maurice Lafontaine, à lui remettre \$140.

Les deux suspects arrêtés dans l'affaire du vol à l'hôtel, sont Alexander Stojkovich et Markovick (Mike) Radivojce.

Seconde élection générale en un an pour la Colombie-Britannique

Elle aura lieu à la mi-juin — Le lieutenant-gouverneur refuse l'offre de la C.C.F. de tenter à son tour de former un gouvernement — Le chef C.C.F., M. Winch, abandonne alors la direction de son parti

Victoria, 30. (P.C.) — Pour la seconde fois en moins d'une année, les citoyens de la Colombie-Britannique devront se choisir un gouvernement provincial. L'élection aura lieu le ou avant le 15 juin.

La seule et unique session de la 23e Législature a été dissoute samedi, par le lieutenant-gouverneur Clarence Wallace, qui a rejeté l'offre du parti C.C.F. de tenter à son tour d'administrer la province. Le gouvernement minoritaire du Crédit social avait été battu en Chambre, mardi soir.

Le chef de la C.C.F., M. Harold Winch, avait inutilement rappelé M. Wallace que son parti avait obtenu un plus grand nombre de votes que le Crédit social, lors de la dernière élection. Il aurait aussi affirmé au lieutenant-gouverneur que si le C.C.F. formait un gouvernement, il n'essayerait pas de présenter, avant une autre élection, les lois soi-disant socialistes. Le gouverneur refusa la demande parce que le parti C.C.F. ne pourrait, lui non plus, détenir une majorité absolue.

Le premier ministre, M. W. A. C. Bennett, a alors annoncé immédiatement la tenue d'une élection à la mi-juin. La date précise en sera connue bientôt.

À la chute du gouvernement, les 49 sièges de la Législature de Victoria se partageaient ainsi: Crédit social 19; C.C.F. 18; libéraux 6; progressistes-conservateurs 2; ouvrier 1, et vacants 2.

La parti C.C.F., pour la première fois depuis 18 ans, ne sera pas piloté dans la lutte électorale par son chef habituel.

M. Winch, qui est âgé de 44 ans et qui est membre de la Chambre depuis 20 ans, a remis sa démission lors d'une réunion à huis clos des députés socialistes. M. Winch aurait démissionné "sur le conseil de son médecin et de ses amis". On lui trouvera un successeur lors de la convention provinciale du parti, qui aura lieu à Vancouver, du 10 au 12 avril.

Règlement chez les manipulateurs de grains ?

Ottawa, 30. (P.C.) — Quelque 1,600 manipulateurs de grain et les directeurs de quinze éleveurs de la tête des Grands Lacs, sont en train de régler un différend qui a failli immobiliser le grain d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

Le ministre du Travail, l'hon. Milton Gregg, a annoncé samedi que les deux parties "s'acheminent vers une entente".

Les représentants de l'union et les directeurs de quinze éleveurs de la tête des Grands Lacs, ont d'abord à Ottawa pour écarter une grève qui devait avoir lieu le 6 avril, sont retournés chez eux samedi après-midi.

M. Gregg a déclaré qu'ils avaient "terminé leurs discussions à Ottawa".

Il est à prévoir qu'un accord officiel sera enfin signé à la tête des Grands Lacs quand les conditions discutées à Ottawa auront été officiellement approuvées par les deux groupes.

CONVOICATIONS

Club Rotary: Le conférencier au déjeuner de demain sera M. B. T. Denis, chef du bureau d'inventaire des gisements au ministère des Mines; sujet: "The mining development in the province of Quebec".

Club Kwanis Saint-George: Le conférencier au déjeuner de demain sera David Vickers, étudiant à l'université McGill et ancien syndicat international des Key-clubs; sujet: "Let's face it".

Club Optimiste Laurentien: Le conférencier au dîner mixte de demain sera Maître Charles-Edouard Campeau, ingénieur en charge du plan directeur de la ville de Montréal; sujet: "La canalisation du fleuve Saint-Laurent et ses effets sur le développement de la région montréalaise".

Le Foyer de Charité

Une preuve de l'authenticité de notre christianisme

Le cardinal Léger énonce la politique de charité
de cette institution devant les bienfaiteurs —
But, méthode et esprit — Espoir d'une cité de
la charité — Primat de la charité sur la technique

"Cette institution, appelée le Foyer de Charité, je l'ai vue naître, ses amis, ses bienfaiteurs et son peuple en général. Après avoir défini le but, la méthode et l'esprit, qui doit animer ceux qui collaborent à l'édification de cette œuvre qu'il a fondée et qui lui est chère, il a souligné que l'esprit de charité était de plus en plus exilé de notre monde qui a succombé "au démon de la technique". "Selon ces techniciens, disait le cardinal, les services sociaux seraient plus aptes à améliorer la situation précaire des malheureux que l'action personnelle du chrétien."

"D'autre part, nombreux sont ceux aujourd'hui qui entendent substituer à la charité les notions abstraites de progrès, d'humanité ou de fraternité universelle. Ces attitudes sont le fruit d'une éducation laïciste qui tend à habituer méthodiquement l'homme à se passer de Dieu. Nous n'en sommes pas, chez nous, moins, aux hostilités déchaînées contre la charité et les blasphèmes de néopaganisme n'ont pas droit de cité dans nos milieux encore chrétiens. Cependant, sommes-nous tous prêts à accepter "la souveraineté de l'homme" dans le gouvernement du monde ?

"Prévenir ou guérir les maladies, fortifier la santé physique, populariser l'hygiène, détruire les microbes, répandre le bien-être matériel, diminuer la douleur, c'est souvent l'unique programme de beaucoup de bienfaiteurs de l'humanité."

"Le disciple du Christ doit avoir des horizons différents. Il admet, lui aussi, le programme haut énoncé, mais à condition qu'il soit orienté vers l'éternité. C'est toujours pour rapprocher les âmes de Dieu qu'il soulage les corps... Ici, au Foyer, nous voulons garder le primat de la charité et c'est pourquoi les techniques lui seront toujours soumises."

Après la conférence de presse où M. Winch a fait connaître sa décision, M. Arthur Turner, le whip du parti C.C.F., demanda aux journalistes si le chef du parti ne leur avait pas dit quelque chose qui aurait dû être dit au préalable en comité secret. M. Winch, qui était présent, refusa de répondre à M. Turner en présence des journalistes.

On s'attend que la lutte électorale tourne principalement autour du partage des déboursés pour l'Instruction publique, la question qui a coûté le pouvoir au Crédit social.

Retour de 3,000 mineurs au travail

New-Waterford N.E., 30 (P.C.) — La Dominion Coal Company, aujourd'hui, a renvoyé 3,000 mineurs et annoncé qu'elle "songe sérieusement" à tenter des poursuites à ceux qui sont responsables d'avoir fait sortir les préposés à l'entretien de la mine le 12 au cours de la grève illégale de la semaine dernière.

La grève, qui immobilisa quelque 3,000 mineurs et les trois plus importantes mines de charbon du Cap-Breton, a pris fin, hier. Tous les ouvriers sont au travail à l'exception de 80 chargés de la mine ne 12, qui sont en sortis quand les 18 hommes accusés de sabotage ont été renvoyés. On ne sait pas encore si les chargés sont sortis pour protester contre le renvoi.

M. H. C. M. Gordon, chef des opérations minières, a dit que la compagnie songe à poursuivre ceux qui ont fait sortir les préposés à l'entretien de la mine le 12, mais il n'a pas précisé davantage.

Vol de \$140 à la pharmacie Lafontaine

Un voleur s'est emparé de la somme de \$140.00 hier soir, à la pharmacie Lafontaine, 901 est, rue Mont-Royal. Il est entré dans la pharmacie, s'est dirigé vers la caisse et pointant un revolver dans la direction du commis, lui demanda de lui remettre l'argent de la caisse.

Roméo Beaulieu, sans adresse mentionnée au dossier, a été surpris comme il tentait de voler une automobile. La police le conduisit au poste; il comparut devant le juge T.A. Fontaine, samedi matin. Un plaidoyer de non-culpabilité a été enregistré. Me Gerald Mousseau, avocat de la défense, demanda un cautionnement. Le tribunal ajourne l'enquête judiciaire au 31 mars après avoir exigé un cautionnement de \$950.

Les détectives municipaux ont rapporté, hier, avoir résolu le vol à main armée de \$1,400 perpétré dans un hôtel du bas de la ville lundi dernier. Ils ont appréhendé deux immigrants yougoslaves, puis ont saisi \$600 et deux revolvers.

La méthode et l'esprit
Le cardinal, qui a défini le but, la méthode et l'esprit de la charité, a souligné que l'esprit de charité était de plus en plus exilé de notre monde qui a succombé "au démon de la technique". "Selon ces techniciens, disait le cardinal, les services sociaux seraient plus aptes à améliorer la situation précaire des malheureux que l'action personnelle du chrétien."

En ce qui concerne l'esprit qui doit régner au Foyer, le fondateur de l'œuvre a dit qu'il doit prendre sa source dans le cœur de Notre-Seigneur. "Lui seul pourra accomplir le miracle de l'unité des esprits dans la vérité, de l'union des cœurs dans la charité."

J'assure la
SECURITE
de mes vieux jours
avec
UN PLAN D'EPARGNE
de la
CORPORATION DE PRÊT ET REVENU
SIEGE SOCIAL QUEBEC, P.Q.

INSTITUTION D'EPARGNE

Le français, langue officielle

En marge d'un amendement à la loi de la citoyenneté canadienne

Le comité sénatorial de l'immigration et du travail a siégé mardi dernier, le 24 mars, pour étudier les amendements que l'on veut apporter à la loi de la citoyenneté canadienne. Parmi les amendements que comporte le projet de loi à l'étude, celui qui a provoqué le plus de discussion a trait à la connaissance de l'une des langues officielles du pays.

La loi stipule actuellement que, pour obtenir son certificat de naturalisation, un immigrant doit avoir cinq ans de résidence au Canada et une connaissance suffisante de l'anglais ou du français. A défaut de cette connaissance suffisante de l'une ou l'autre des langues officielles, l'immigrant ne peut obtenir son certificat de naturalisation qu'après vingt ans de résidence au pays.

En vertu de l'amendement proposé par le ministre de la citoyenneté et de l'immigration, il serait désormais impossible d'obtenir le certificat de naturalisation, même au bout de 20 ans, à moins de faire preuve d'une connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles. L'amendement prévoit cependant une période de grâce qui expirerait en 1959, ce qui veut dire que les immigrants entrés au pays avant 1939 pourraient se prévaloir de l'ancienne loi, mais que les autres devraient nécessairement apprendre l'une des deux langues officielles s'ils veulent devenir citoyens canadiens.

Les membres du comité sénatorial se sont divisés en deux groupes. Les uns favorisaient le changement en soutenant qu'il est beaucoup plus facile d'apprendre la langue du pays aujourd'hui qu'autrefois en raison des moyens modernes de communication tels que la radio. Plusieurs déplorait la création de communautés raciales au Canada. Les tenants de cette opinion avaient naturellement l'appui du sous-ministre de la citoyenneté et de l'immigration, M. Laval Fortier, qui témoignait devant le comité pour défendre la mesure proposée par son département, et qui a insisté sur les avantages que l'on offre aux immigrants en organisant partout des cours d'anglais ou de français.

Par contre, les sénateurs libéraux Roebuck, Euler, Crerar et le sénateur Haig, leader conservateur, ont émis l'opinion que la loi actuelle avait donné de fort bons résultats et qu'il était bien difficile pour les immigrants âgés d'apprendre une langue nouvelle. Ils ont même ajouté qu'il était bien préférable d'utiliser de persuasion plutôt que de coercition auprès des immigrants pour les amener à apprendre la langue du pays.

L'amendement a été finalement approuvé par un vote de 6 à 5.

En lisant le compte rendu de cette séance du comité sénatorial de l'immigration et du travail, on a bien l'impression que la plupart de ses membres songeaient à l'anglais en parlant de langue officielle. Plusieurs d'entre eux, qui représentent évidemment des provinces anglaises, ont discuté de la diffi-

BLOCS-NOTES

La canalisation du St-Laurent

Les débats autour de la canalisation du Saint-Laurent permettent de mesurer sur un cas précis jusqu'où vont la liberté et l'indépendance du Canada, et une déclaration récente du président Eisenhower apporte plus de lumière sur le sujet. Sans remonter aux débuts de la question, l'on sait que l'accord de 1932 n'eut pas de suite parce que le Sénat de Washington refuse sa ratification. L'accord de 1941 n'eut pas de suite à cause de la guerre.

Ces dernières années, le Canada a lassé d'attendre à vouloir forcer la main à Washington en décidant d'entreprendre seul ce travail si les États-Unis persistaient à refuser d'y prendre part. Or, non seulement Washington ne bouge pas, mais tout semble indiquer que les États-Unis nous empêcheront de faire seuls ce travail.

En 1948, l'Ontario et l'Etat de New-York ont convenu, indépendamment de l'entreprise de navigation que comporte le projet, de procéder ensemble au seul développement hydro-électrique où les deux ont des droits. Cela exige une élévation du niveau des eaux qui relève des gouvernements fédéraux, de sorte qu'il fallait l'approbation des deux pays. Le gouvernement canadien estime que si Washington autorise New-York à participer à l'aménagement électrique projeté, le Canada pourra alors procéder seul à la canalisation. Mais Washington n'a pas encore autorisé New-York.

L'attitude d'Eisenhower

A sa conférence de presse d'il y a dix jours, le président Eisenhower a fait une déclaration qui ne manque pas d'intérêt. Il a dit d'abord qu'il "regretterait" de voir le Canada procéder seul à l'entreprise, et que si cela se produisait, les États-Unis pourraient plus tard "regretter leur manque de responsabilité et de coopération". Il a dit ensuite que le projet hydro-électrique devrait être négocié entre New-York et l'Ontario, ce qui paraît indiquer qu'il approuve ce projet et qu'il souhaite que l'Etat de New-York aille de l'avant. Et enfin, il a dit que si la canalisation est une nécessité pour les États-Unis, cela se fera de tout un monde où tant de peuples souffrent de la faim, où des millions d'humains succombent à des famines périodiques, où la lutte contre ce fléau paraît un élément fondamental de la paix, l'on pourrait croire que la destruction volontaire des aliments devient une chose du passé.

Au cours d'une grève à une saison de Swift, à Stratford, les grévistes ont empêché l'expédition de 60,000 poussins à des agriculteurs. Pour empêcher que ces poussins meurent de faim, la société de protection des animaux a ordonné de les détruire par le gaz.

Ces aliments, dans quelques mois, auraient été prêts pour la vente au public; le cas est encore plus frappant pour l'opinion, puisqu'il s'agit de poussins vivants qu'on doit tuer en pure perte. De telles destructions de vivres sont généralement le fait de capitalistes ou de grands producteurs qui veulent protéger les prix du marché: on a pratiqué cette forme de malthusianisme économique sur une haute échelle pendant la crise, alors que tant de familles chez nous et chez nos voisins souffraient de la faim; les producteurs de Californie ont, à un moment donné, exproprié et détruit des oranges considérables pour soutenir les prix.

Mais cette fois, c'est une union ouvrière qui impose la destruction de produits alimentaires. Cela paraît encore un peu plus absurde. Les ouvriers ont souvent protesté avec raison contre un capitalisme qui tend à les considérer comme des machines et à ne juger leur travail que comme une marchandise. Pourquoi imposer-ils la destruction de ces aliments comme s'il ne s'agissait que de \$8,000 de marchandise quelconque? Nos pères considéraient que celui qui détruisait des aliments s'exposait au châtiment d'en manquer. Les grands problèmes alimentaires du monde actuel devraient nous interdire ces destructions scandaleuses.

P. S.

Faut-il débaptiser les Plaines d'Abraham?

Des journaux ont fait écho à l'article de M. Georges Morisset paru dans la revue CONCORDE (septembre 1952) sous le titre "La trompeuse légende des Plaines d'Abraham". On a parlé de "fumerie historique" et on a emboîté le pas derrière celui qui proposait d'appeler "Plaine des Ursulines" le parc des Champs de Bataille.

Ne va-t-on pas un peu vite? Il me paraît que l'exposé de M. Morisset, qui a beaucoup moins la forme solide d'une thèse que l'allure d'une charge spectaculaire, n'impose pas cette conclusion. En tout cas, je suggère qu'on se donne la peine de se pencher sérieusement sur le sujet avant d'accepter la suppression d'un nom deux fois séculaire.

Dès l'abord, un Québécois qui est à se demander, en septembre 1951, si le personnage que rappelle le nom des Plaines d'Abraham ne serait pas le patriarche de l'Ancien Testament ne se révèle pas très qualifié pour trancher la question sur ce ton en septembre 1952. Je ne connais pas M. Georges Morisset et je m'en tiens uniquement à l'article qu'il a écrit sur ce sujet; mais le mode persiflage, qui est un peu celui des tardifs "découvreurs d'Amérique", et le manque de consistance de l'argument ne sont pas ce qu'il faut pour commander la conviction.

C'est une découverte assez ancienne déjà que celle du terrain qui appartenait à Abraham Martin. Elle est largement exposée dans l'ouvrage de Doughty & Parmelee, "The Siege of Quebec", qui date de 1901. P.-H. Casgrain l'établissait nettement dans sa communication à la Société Royale en 1903, et il ajoutait un plan dont M. Morisset a pu se servir. Il y explique de façon plus précise et plus rassurante la différence entre le "coteau d'Abraham", propriété de Martin et plus tard des Ursulines, et les "hauteurs d'Abraham", plateaux sans limites définies dominant cette propriété et s'étendant de son voisinage vers l'Est. Le fait que beaucoup de gens ont confondu les deux ne prouve rien contre l'authenticité du nom des hauteurs ou plaines.

M. Morisset s'est suffisamment prouvé à lui-même que les "hauteurs" ou "plaines" sont autre chose que le "coteau" d'Abraham; ce serait en fait de régler le cas de nom de l'un par celui de l'autre. D'autant plus que la désignation de la propriété de Martin n'était pas "coteau d'Abraham" mais "terre de Claire Fontaine".

Il me semble qu'avant de répéter le nom, il faudrait vérifier son origine. Les habitants du petit village de Québec avaient le droit d'appeler ces hauteurs "hauteurs d'Abraham" sans qu'Abraham Martin en fût le propriétaire. S'ils l'ont fait, le nom a des titres indiscutables. A-t-on cherché dans les anciennes chroniques des Dames Ursulines par quel nom était désignée cette partie de leurs propriétés. Casgrain cite des textes de contrats qui désignent la partie acquise de Martin.

Le fait n'est pas rare, dans notre histoire comme ailleurs, de l'extension d'un nom au delà et même en dehors de ce qu'il désignait d'abord. C'est le cas de Canada, de Saint-Laurent, de Châteaufort, de Yukon, de nombre de noms de lieux. Va-t-on rejeter le nom du fleuve Saint-Laurent sous prétexte que c'est primitivement à une petite baie qu'il a été appliqué? L'usage, qui l'a étendu ainsi, lui a donné un titre suffisant. Va-t-on refuser le nom de Québec au comté et à la province parce qu'il a d'abord désigné seulement la ville?

Casgrain répète en 1908, dans son voyage sur "Les batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foye", qu'au temps de la conquête le nom de Hauteurs d'Abraham désignait "toute l'étendue du plateau entre Québec et Sillery, au-dessus et sans égard à l'habitation d'Abraham Martin". Je pense qu'il faudrait apporter des preuves à l'encontre de cela avant d'exiger un titre de propriété pour associer le nom d'Abraham aux plaines, ou de qualifier la tradition de "fumerie".

J'ajoute que, même si le nom de "Plaines d'Abraham" n'était pas justifié par des faits historiques à son origine, le fait d'être appliqué à ces lieux depuis deux siècles serait suffisant pour légitimer sa conservation.

Il est opportun de vérifier le bien-fondé de ce qui est avancé au nom de l'histoire, d'appeler légende ce qui ne repose pas sur les données requises, d'appeler erreur ou fausseté ce qui est prouvé faux. Mais cela n'implique pas l'abolition des désignations séculaires qui ont du défaut dans la raison historique de leur origine. C'est un problème de démeure: si l'origine d'un nom géographique est un trait physique, un fait d'histoire, une légende, une erreur ou un choix arbitraire; c'en est un autre de décider s'il est opportun de le garder ou de le changer.

Un nom qui est entré dans la géographie et, conséquemment, dans l'histoire, par la légende ou même par certaine erreur ne perd pas pour cela le droit à sa place; alors donc! Va-t-on débaptiser Montréal sous prétexte que son vrai nom, choisi par les fondateurs et à jamais aboli, était "Ville-Marie"? Va-t-on changer le nom de Sept-Îles parce qu'en fait les îles ne sont qu'un nombre de six? Et le cap Diamant...? Nous avons Robert qui a appelé ainsi en souvenir de "la visite du Sieur de Roberval dans la Saguenay". Or ledit Sieur n'est pas venu de ce côté. Allons-nous pour cela supprimer le nom de ce coin du pays? Le Sieur de Roberval a existé, il a été le premier vice-roi de notre pays; c'est un autre titre suffisant pour justifier l'appellation; et s'il n'y avait aucun titre, on n'aurait qu'à laisser subsister le nom qui désigne le lieu depuis un siècle, en expliquant qu'il avait été donné par suite d'une erreur. On pourrait multiplier les exemples semblables.



LE LAICAT MISSIONNAIRE

Les tâches qui appellent une jeunesse généreuse et inquiète

par Mgr Jérôme MALENFANT, Préfet Apostolique de Gorakhpur, Indes

Qu'est-ce au juste qui pousse de jeunes laïques canadiens à se tourner vers le Laïcat Missionnaire? Commenceraient-ils par hasard à trouver le Canada trop petit? Comme réponse possible à cette question, me permettrait-on ici un rapprochement d'idées ou de "mouvements"? Mon éloignement et le manque d'informations précises, aussi bien que le but dans lequel je le fais, me feront pardonner, j'espère, ce que d'auteurs pourraient voir d'incongru ou d'intempestif dans ce rapprochement.

Il me vient des échos d'un certain "anti-cléricisme" montant au Canada. Le mot est sans doute un peu fort pour un peuple encore solidement chrétien, mais il y a pourtant un certain "malaise". On parlerait aussi comme remède possible, de la "dé-cléricalisation" de certaines tâches non réservées de droit divin au clergé, malgré qu'elles semblent encore l'être de fait chez nous où l'on est complotivement bien fourni de prêtres. Le peu que j'en sais plus ou moins de première main, je le tiens de jeunes laïques canadiens rencontrés aux Indes, officiers et médecins militaires pendant la guerre, touristes, journalistes ou membres de "missions" diverses. J'ai aussi sous les yeux divers articles du Devoir touchant ce sujet, et les articles "Anti-cléricisme au Canada français" de Relations, novembre 1952 et mois suivants.

Une grande sympathie... Je ne suis nullement qualifié pour juger des causes et des remèdes de ces "inquiétudes" ni de (1) Voir le "Devoir" du 23 mars.

comme l'a bien chanté l'un des vôtres: Je suis un fils déchu de race surhumaine...

Laissons les formules

Pourquoi nous enrouer à répéter du Canada, avec de pieux mais stériles frémissements: "...ton bras sait porter la croix", si de fait ceci est laissé à un nombre proportionnellement assez restreint de Canadiens, très petit surtout parmi les laïques? Et notre front ne serait-il pas plus justement "ceint d'un fleuron glorieux" aux yeux des nations, si on faisait un peu moins de tapage avec ces belles formules et d'autres semblaient pour la propagande de militariste, "libératrice des peuples opprimés", "salut de la civilisation" et tout le fatras. Propagande qui commence à tomber pas mal sur les nerfs et à paraître pas mal suspecte à bien des Chinois, des Indiens et des Africains. Pourquoi ne les réserve-t-on pas un peu plus pour une propagande de paix, de justice et de charité dans le monde?

Pour la paix, la vraie paix

Les communistes crient: Paix! Paix! Et il n'y a point de paix. Sont-ils donc les seuls à vouloir la paix? Nous aussi nous la voulons, mais la vraie: "la paix du Christ dans le règne du Christ". Il n'y en a pas d'autre qui régnera jamais durablement dans notre monde en panique.

Ces belles formules, pourquoi ne pas les utiliser un peu plus pour la propagande missionnaire, en particulier pour le recrutement de Missionnaires Laïques dont une poignée feraient bien plus, et plus vite, pour la libération du monde, pour le salut de la civilisation, pour la sécurité de notre propre pays, que l'armée la plus nombreuse et la mieux fournie de bombes atomiques. Ça coûterait moins de millions au gouvernement et aux contribuables canadiens. Ça causerait moins de souffrances, moins de destruction et moins de haine. Ne laissons donc pas l'ergie atomique ni celle de l'hydrogène prendre la place des énergies explosives du sacrifice, de la prière, des volontés unies, du service désintéressé, des œuvres d'assistance et de relèvement moral et matériel des paupers de la terre. Mettons un peu plus dans les œuvres religieuses et missionnaires de l'héroïsme aveugle, de l'oubli de tout, du cran farouche de nos soldats sur les champs de bataille. Jetons-nous tête baissée dans la mêlée comme ils savent le faire. Le monde, le Canada et nous-mêmes nous en porterons mieux.

Prochain article: Mission providentielle des Canadiens français?

"LETTRES AU DEVOIR"

PROGRAMMES

Cher M. Laurendeau,

Dans un de vos "Blocs-notes" d'il y a environ un mois vous présentiez la thèse, qui d'ailleurs a été reprise dans un éditorial, que pour quelque temps encore la T.V. devait être réservée à Radio-Canada, vu que notre culture française et notre FOI catholique seraient mieux préservées contre l'importation de programmes de Toronto ou des U.S.A.

Je constate que la thèse du Devoir est erronée entièrement.

Ce soir, je constate de visu que sur trois programmes, l'un est un film anglais insipide, le second une émission relayée de Toronto, la troisième émission la plus diversifiée de la guerre 1939-45 des péripéties de la guerre 1939-45 dans le Pacifique et retransmis des U.S.A.

Je me demande où est la belle défense de la culture française, de la foi catholique qui dit, concernant la propagande de guerre, "Aimez Dieu par-dessus tout et le Prochain comme vous-même pour l'Amour de Dieu".

Un chrétien et Canadien français convaincu.

Julien Chevalier, Montréal-Sud, P.Q.

L'ACTUALITÉ

Un événement "majeur"

La scène se passe aux Etats-Unis.

Etait-ce la fin de quelque épidémie, ou peut-être même de la guerre de Corée que l'on célébrait?

L'événement devait être majeur car la description que donne le journal de la joie collective est prenante.

«L'enthousiasme était électrisant dans toute la ville, en dépit d'un gros orage printanier» dit le journal.

La nouvelle s'était répandue rapidement, car "les journaux, la radio et la télévision s'étaient donnés la main pour la transmettre partout".

Les gens ne s'embarassaient pas dans la rue, car ça ne se fait pas aux Etats-Unis. Mais il ne fait pas de doute qu'en France on aurait rapidement, par un jour de semblable joie, organisé une danse sur les trottoirs et dans la rue.

Les Américains ont manifesté à leur façon: "Des applaudissements ont accueilli la nouvelle dans les bars du bas de la ville et dans les restaurants, qui étaient encore bondés d'employés de bureaux et de chefs d'entreprises qui prenaient leur déjeuner".

La nouvelle, comme l'a écrit un journal, devait vraiment être "électrique", car on a dit que "la tension a monté constamment dans la ville pendant toute la matinée".

Les gens voulaient des détails. Le téléphone a sonné constamment aux bureaux de l'Associated Press. Un journal de la ville a dû doubler le nombre de ses téléphonistes, car le personnel normal ne suffisait plus à la tâche.

Et, preuve additionnelle que l'événement était de taille, c'est que le maire s'est mis de la partie. "Des larmes de la nouvelle, dit le journal, le maire était prêt à faire une déclaration."

Mais enfin, de quoi s'agissait-il?

Ni de la fin d'une épidémie, ni d'une victoire en Corée. Rien de tel.

Mais du transfert d'un club de baseball d'une ligue majeure à Milwaukee.

Ces braves Américains, qui assistent presque impassibles aux tueries coréennes, à l'explosion des bombes atomiques, ont presque explosé eux-mêmes en apprenant la chose.

D'une certaine façon, l'événement était "majeur"!

LEX

Les conclusions de la Conférence du travail contre l'intolérance raciale

Les délégués demandent une enquête sur la situation faite aux Canadiens français dans l'armée et le service civil — Ils demandent également la révision des manuels d'histoire

Au-delà de 150 délégués, représentant une soixantaine d'organisations ouvrières de Montréal, de St-Jean-de-Châteauguay et de Joliette, affiliées au Congrès du Canada et au Congrès canadien du travail, ont participé à une conférence de fin de semaine au cours de laquelle ils ont discuté des problèmes de l'intolérance raciale.

La Conférence tenue sous les auspices du Comité du travail contre l'intolérance raciale et du Centre de recherches en relations humaines, était présidée conjointement par MM. Claude Jodoin, conseiller municipal et président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, et Gérard Rancourt, président du Conseil du Travail, M. Raymond Ranger, d'Otawa, a expliqué dans ses détails le bill 100, un projet de loi présenté à la Chambre des Communes à la demande du C.M.T.C. et du C.C.T. et visant à éliminer la discrimination raciale et religieuse dans les emplois relevant de l'autorité fédérale. Parmi les autres experts invités à traiter du bill, on remarquait M. Marcel Francq, commissaire aux Relations ouvrières de la province; M. Aldéric Deschamps, agent de liaison du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et M. Michel Rubinstein, président national du Comité ouvrier juif.

Les délégués ont félicité le gouvernement d'avoir accédé à cette demande du mouvement ouvrier, et ont exprimé le vœu que, reconnaissant la portée éducative d'une telle mesure, le gouvernement consacre une part généreuse du budget du ministère de l'Éducation à une vaste campagne d'éducation auprès des employeurs et des employés à travers tout le pays. Ils ont exprimé le désir de voir une telle loi adoptée sur le plan provincial, comme il en existe déjà une en Ontario.

Critiques constructives

Tout en reconnaissant que le bill 100 constitue un pas en avant vers l'amélioration des relations humaines, la Conférence a formulé certaines critiques constructives à l'endroit de ce projet de loi. Entre autres choses, on a demandé d'interdire la publication de demandes d'emplois dans lesquelles il est fait mention de la race, de la religion, ou du lieu d'origine du postulant. On a aussi demandé

Avis de décès

FORGET. — A Saint-Boniface, Man., est décédé accidentellement, à l'âge de 36 ans et 9 mois, le R.P. Eucher Forget, C.J., fils d'Henri Forget et de Clara Lorian. La dépouille mortelle sera exposée au parloir de l'Immaculée-Conception, 1855 rue Rachel est, à partir de 10 h. mardi matin. Service, mercredi, à 8 h., en l'église de l'Immaculée-Conception, et de la au cimetière de la communauté, au Sault-a-Récollet, lieu de la sépulture.

LAURIN. — A Montréal, le 27 mars 1953, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Louis-Joseph Laurin (ancien marchand de Ste-Dorothée), époux de feu Alida Ladouceur, demeurant à 5496, 9ème Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu mardi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-A. Guilbault Inc., 5359, 11ème Avenue, Rosemont, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là en destination de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

TISON. — A Montréal, le 27 mars 1953, à l'âge de 79 ans, est décédée Caroline-Elizabeth Gauthier, épouse de Joseph-C. Tison, graveur, demeurant à 4536 Hutchison. Les funérailles auront lieu mardi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Vandelac Ltée, 120 est, rue Rachel, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Ralliement, angle Laurier et Hutchison, à 8 h. 50.

La Banque Canadienne Nationale

à la plaisir d'annoncer

l'ouverture d'une succursale,

le lundi 30 mars,

dans l'édifice de la Société des Artisans,

à l'angle des rues Craig et St-Denis, à Montréal,

sous la direction de

M. A. R. Levesque

Le 10e congrès annuel de la L.I.C.

Dimanche, le 12 avril, aura lieu à l'Ecole supérieure Le Plateau, le 10e congrès annuel de la Ligue Indépendante Catholique, sous la présidence d'honneur de Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger.

Le congrès portera tout entier sur un problème d'une extrême importance pour l'entretien et le développement de la vie chrétienne, et qui concerne tout autant les jeunes que les adultes: les loisirs du dimanche.

Le problème "Dimanche et Loisirs" inquiète d'ailleurs grandement tous ceux qui ont charge d'âmes. En septembre dernier, des activités de tous les mouvements d'Action catholique et des nombreuses associations apostoliques. Son Eminence le cardinal Léger lançait toutes les forces actives de son diocèse à la reconquête du dimanche chrétien. D'autant plus que les ennemis de notre foi mettent également toute leur énergie à nous le disputer. On peut donc s'attendre à ce que la lutte soit longue et dure. "Cette campagne pour durer dix ans", disait Son Eminence, "mais il nous faut conquérir ce point".

Voilà pourquoi, la Ligue Indépendante Catholique, considérant qu'une action efficace doit d'abord être basée sur une étude approfondie de l'ensemble de la question, a décidé de prendre ce sujet comme thème d'étude, cette année, lors de son dixième congrès annuel du 12 avril prochain auquel participeraient quelque huit cents congressistes.

On y étudiera le problème des loisirs du dimanche à quatre points de vue différents. D'abord, les loisirs d'ordre purement religieux, qui doivent être l'essentiel du dimanche chrétien, non pas parce que l'on doit nécessairement consacrer toute la journée à la prière, mais parce que le dimanche tout entier y compris la part que nous accordons à la détente, doit s'écouler dans un esprit chrétien et tenir compte du fait que le dimanche est le Jour du Seigneur.

En second lieu, on considérera comment et à quelles conditions le dimanche pourrait servir à l'enrichissement de la culture personnelle et familiale, culture non seulement religieuse mais aussi profane.

Enfin, le dimanche étant aussi un repos, une détente physique et morale qui nous permet de reprendre courageusement et joyeusement la tâche le lundi suivant, on y étudiera aussi cet aspect particulier et très important de notre dimanche chrétien, le dimanche et ses récréations, tant au foyer qu'à l'extérieur du foyer. On tâchera d'éclaircir cette question, si diversement et surtout si mal résolue par un trop grand nombre de chrétiens.

On peut prévoir l'intérêt que prendront ces discussions et l'importance surtout que peuvent avoir dans nos vies les solutions pratiques que chacun rapportera de ce congrès de la L.I.C.

Messe de Pâques pour les hommes d'affaires

Les hommes d'affaires catholiques de la métropole continueront cette année la tradition inaugurée, il y a deux ans, de se réunir à l'occasion d'une messe de communion au temps de Pâques.

Cette messe aura lieu le mercredi, 22 avril, en la chapelle du Sacré-Coeur de l'Église Notre-Dame, à 5 h. 30 de l'après-midi, afin de permettre aux membres des associations d'hommes d'affaires de tous les quartiers de la ville d'y participer plus facilement.

Le Rév. Père F.-M. Bergounioux, O.F.M., prédicateur du carême à Notre-Dame, prononcera le sermon de circonstance.

Un comité, que préside M. Fernand Rochon, financier, a été chargé d'organiser cette manifestation. Les autres membres du comité sont les suivants: MM. J.-A. Lalonde, président de la Chambre de commerce de Montréal; J.-C. Aubry, président des diplômés H.E.C.; Jean Brunelle, président du club Richelieu-Montréal; les représentants du Plateau Mont-Royal et de l'Association des Marchands détaillants; Zoltique Lesperance, président du club Kiwanis-St-Laurent; Claude Melancon, président du Club du Vendredi; Jean Devroede, président de l'Ouest commercial et professionnel; Fernand Drapeau, président de l'Est central commercial; L.-P. Boisvert, vice-président des hommes d'affaires du Nord; Emile Boucher, président de la Société Saint-Jean-Baptiste; Aimé Laplante, président de l'Association professionnelle de Montréal; Arthur Lamont, président de l'Association des négociants catholiques, et Léopold Saint-Amour, représentant de la Ligue indépendante catholique.

Neuf clubs "Richelieu" obtiennent leurs lettres patentes

Québec, 30. — L'incorporation de neuf clubs "Richelieu", sous l'empire de la Loi des compagnies de Québec, apparaît dans le dernier numéro de la Gazette officielle de Québec; il s'agit des clubs Belec, Gracefield, Granby, Mont-Joli, Montmagny, Valleyfield, Trois-Rivières, Val-d'Or, Bourlamarque et Verdun.

Le but de ces clubs est le suivant: "Unir leurs membres dans un but charitable, afin qu'ils puissent s'entraider dans le domaine de la culture personnelle".



Les Timbres de Pâques

On a recueilli plus de \$70,000

Au début de la dernière semaine de sa campagne, la Société des timbres de Pâques a atteint les deux tiers de son objectif nominal, soit un peu plus de \$70,000 pour toute la province. De ce montant, la population montrealaise avait souscrit \$51,423, selon les rapports de la fin de semaine dernière. Les villes de Québec, de Hull et de Thetford-les-Mines nous rapportent avoir atteint leur objectif individuel, assurant ainsi les fonds nécessaires aux enfants et adultes infirmes de leur communauté, car chaque district retient la moitié des fonds recueillis pour cette œuvre. L'autre moitié est versée au fonds général qui permet la distribution d'octrois à diverses institutions dont le rôle est d'aider les infirmes à devenir des citoyens normaux.

Dans le district de Montréal, 25 millions de timbres, en feuilles de cent, ont été distribués en même temps que notre demande de dons à 250,000 personnes. Ces timbres sont le symbole de l'espoir que caressent les enfants infirmes de voir la population montrealaise se montrer généreuse envers eux. Pourtant plusieurs milliers d'entre nous ont oublié de retourner l'enveloppe rose adressée à la Société des timbres de Pâques, Montréal.

M. René Perrault, président de la Société, formule un appel pressant auprès du public, pour que cette semaine soit adressée le don de chacun, dans cette enveloppe rose, ou dans une autre envoyée à "Timbres de Pâques", Hôtel Mont-Royal, Montréal. Ce geste est nécessaire pour recueillir les \$24,000 qui manquent, et permettre à la Société de distribuer les octrois indispensables aux institutions et organisations qui poursuivent un travail admirable en vue d'aider les personnes physiquement handicapées à se réhabiliter et à devenir des citoyens utiles.

M. Léopold Garant à la présidence des instituteurs

Québec, 30. (P.C.) — M. Léopold Garant, de P.Q., a été élu, samedi, président de la nouvelle Corporation générale des instituteurs et des institutrices catholiques de la province de Québec.

M. Garant dirigera un conseil suprême de neuf membres, choisis au cours d'une assemblée du conseil général de la corporation.

Cette réunion, tenue à l'immeuble des syndicats catholiques, à Québec, était la première depuis l'adoption de la loi par laquelle la Législature a modifié la dernière session, les statuts de l'ancienne corporation des instituteurs et des institutrices.

Les autres principaux membres du conseil d'administration sont M. Dominique Lesieur, de Trois-Rivières, vice-président; Mlle Berthe Monette, de Valleyfield, 2e vice-président; Mlle Laure Gaudreault, de La Malbaie, secrétaire; et M. Louis Bouchard, de Montréal, trésorier. Ils furent tous choisis à l'unanimité.

Le conseil d'administration comprendra aussi quatre conseillers et conseillers élus: Mlle Stéphanie Potvin, de Port-Arthur; Mlle Cédonia Bédard, de Sherbrooke; M. Fernand Gervais, de Val-d'Or; et M. Isidore Bourgeault, de Montréal.

Les nouveaux commissaires élus sont Mlle Thérèse Baron et M. Louis Bouchard, de Montréal, M. Léopold Garant, de Québec, et Mlle Marguerite Deschênes, de Chicoutimi.

Aux deux assemblées, on remarquait la présence de M. l'abbé Louis-Emile Hudon, aumônier de la nouvelle corporation, de même que celle de M. Ubald Desilets, de Québec, choisi comme conseiller juridique.

Les administrateurs ont procédé à l'organisation du secrétariat général de la corporation, dont le siège social est fixé à Québec et ils ont constitué des comités pour l'organisation du premier congrès provincial de la corporation qui aura lieu au début de juillet.

Le maire Houde proclame la semaine des donneurs de sang

La Croix-Rouge lance un appel à la population de Montréal. Les réserves de sang ne sont pas suffisantes et il faut les augmenter pour être en mesure de répondre aux besoins qui se font de plus en plus grands.

A cette fin, S. H. le maire Camille Houde a proclamé la Semaine des donneurs de sang. Elle aura lieu du mardi 7 avril au samedi 11 avril inclusivement.

Une section spéciale de la vaste salle d'exposition du palais du commerce où se tiendra alors le salon de 1953 a été cédée à la Croix-Rouge, qui y transportera une clinique spéciale.

On estime que des milliers de personnes répondront durant ces 5 jours à ce cri de la Croix-Rouge. Voici le texte de la proclamation du maire: Citoyens de Montréal, je proclame par la présente la semaine de Pâques, du 6 au 11 avril la semaine des donneurs de sang. La Croix-Rouge tiendra une clinique spéciale au palais du commerce à l'occasion d'un festival du printemps, désigné sous le nom de "not-purri 1953". Je suis sûr qu'un grand nombre d'entre vous donneront un peu de leur sang afin de raviver les malades et les accidentés dans les hôpitaux de la métropole. Nous avons une chance de sauver des vies. N'y manquez pas.

DEBAT MIXTE A L'AUDITORIUM DU PLATEAU — "Travail hors du foyer pour la jeune fille... un enrichissement?... un appauvrissement?" Tel sera le sujet traité au débat organisé par la "Fraternité Notre-Dame de l'Annonciation de Montréal" qui aura lieu au Plateau le jeudi 9 avril prochain, à 8 h. 30 p.m. Les débattants seront (en haut) Mlle Pierrelette Loiselet et M. Rodolphe Chartrand (enrichissement) et en bas Mlle Pierrelette De Quoy et M. Léopold Plouffe (appauvrissement). Cette soirée sera sous la présidence du Rév. Père Georges-A. Laplante, ex-ministre provincial des Franciscains et professeur en théologie morale. L'artiste invité sera M. Guy Lafond.

AVIS IMPORTANT POUR LE "SOUPER AU CARDINAL"

Le comité d'organisation du grand "souper familial au Cardinal", qui aura lieu, le 14 avril prochain, dans la salle des expositions du Palais du Commerce, rue Berri, sous les auspices du Comité diocésain des Cercles Lacordaire de Montréal, nous prie de communiquer ce qui suit.

Tous les présidents et présidents des Cercles Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc qui ont encore actuellement des billets en main doivent se présenter à la messe de mercredi, 1er avril, au comité d'organisation, au Palais du Commerce, chambre 134 (mezzanine). Quant aux autres groupes catholiques, sociaux ou culturels qui désirent être représentés au souper, ils pourront se procurer des billets en se présentant directement

au bureau du comité d'organisation, au même endroit (chambre 134, Palais du Commerce, tél. BE. 7717 — BE. 7726).

Certains sont sous l'impression que seules les familles nombreuses sont invitées. Il n'en est rien. Tous sont cordialement invités, les célibataires comme les autres.

Le comité rappelle que, le soir du souper familial, les portes de la salle seront fermées à 6 h. 45 précises, afin que tous les 5,000 convives soient à leurs places, quand Son Eminence commencera la récitation quotidienne du chapelet, avec transmission par le poste CKAC. Ces instructions, relativement à la récitation du chapelet valent pour les invités d'honneur comme pour les autres convives.

A la loterie irlandaise

Dix Canadiens se sont partagé la somme totale de \$728,000

Deux Montréalais sont au nombre des vainqueurs

Dix Canadiens ont bénéficié de la loterie irlandaise basée sur les courses Grand National qui se sont déroulées, samedi, à Aintree, Angleterre. Les trois chevaux vainqueurs ont donné à des Canadiens un total de \$728,000.

La loterie des vétérans de l'Armée et de la Marine fournit pour sa part \$94,000.

Trois Ontariens ont remporté chacun \$140,000 grâce au gagnant de la course, Early Mist. Quatre autres Canadiens avaient des billets sur le deuxième cheval, Mont Tremblant, et trois sur le troisième, Irish Lizard.

Mont Tremblant a fait gagner environ \$56,000 à ceux qui avaient des billets sur lui, tandis qu'Irish Lizard a fourni environ \$28,000.

Deuil chez les Frères St-Gabriel

Les Frères de St-Gabriel déplorent la mort du Frère Pierre LeFebvre, économiste provincial.

Joseph Marie Dérancourt naquit en France le 11 juillet 1877 à Le Bignon Loire-Inf. Il prit l'habit chez les Frères de St-Gabriel le 24 septembre 1893 et dès le mois d'août 1894 il recevait de ses supérieurs son obédience pour le Canada qui dès lors devint sa seconde patrie. Il exerça ses fonctions d'éducateur religieux à l'Assomption puis à St-Stanislas de Champlain. Il occupa ensuite les postes de directeur des frères à Acton Vale, orphelinat St-Arsène, maison St-Gabriel de St-Bruno, et maison provinciale 165 est, boul. Gouin.

Lors de son séjour au collège de Montréal de 1904 à 1913, il se créa parmi les MM. de St-Sulpice et les membres du clergé de nombreuses amitiés.

Depuis 1937 il avait la charge de l'économie provinciale de sa communauté.

En 1951, il avait été très touché de la délicatesse de ses frères en religion s'unissant à lui pour célébrer ses noces d'or de profession perpétuelle.

La dépouille mortelle repose actuellement à la maison provinciale. Le service sera chanté, mercredi, le 1er avril à 8 h. 30, à l'école normale St-Gabriel, 10385 rue Taché.

La municipalité de Brunet

Québec, 30 — La Gazette officielle de Québec annonce le changement de nom de la municipalité du canton Campbell, dans le comté de Labelle, en celui de la municipalité de Brunet.

L'édifice du Conseil Lafontaine devient le Centre de la Bible

Cet immeuble de la rue St-Hubert logera également le secrétariat d'Action sociale de Montréal

Nous avons appris, en fin de semaine, que le Conseil Lafontaine après-midi, dans un message rue St-Hubert, abriterait d'ici quelques semaines tout au plus, deux œuvres fort importantes à Montréal: le Centre de la Bible et le secrétariat d'Action sociale. Ce spacieux édifice contenant plusieurs bureaux et salles vient en effet de changer de mains et sera incessamment réaménagé pour ses nouvelles fonctions. C'est Son Eminence le cardinal Léger qui a annoncé cette nouvelle, dimanche après-midi, dans un message radiophonique qui suivait l'Histoire de Dieu. Le Centre de la Bible de Montréal se trouvait de plus en plus à l'étroit dans le local qu'il occupait présentement dans l'édifice des Loisirs St-Jean-Baptiste rue Rachel et son développement extraordinaire depuis septembre dernier, rendait nécessaires des salles de cours et des bureaux plus appropriés.

L'œuvre de diffusion de la Bible que dirige M. l'abbé J.-P. Bourret, commencée très humblement, il y a à peine deux ans à Saint-Enfant-Jésus du Mile-End avait dû bientôt chercher plus d'espace à l'archevêché, puis de la rue Rachel. Entre temps les cours publics et les cours par correspondance, les émissions radio-phoniques, les publications, l'Histoire de Dieu puis l'Histoire de Dieu en images, les nombreux visiteurs, le rayonnement général de l'œuvre ont été tels que l'heure a semblé venue aux autorités de consolider le tout et de loger ce Service de la Bible, le premier du genre, croyons-nous, au Canada, dans des locaux plus appropriés pour faire face aux besoins présents et futurs.

Interrogé, dimanche soir, M. l'abbé Bourret s'est déclaré extrêmement heureux des facilités dont disposera dorénavant le Centre de la Bible. "Ce développement, a-t-il dit, coïncide avec la mise sur pied de notre service d'abonnement régulier à l'Histoire de Dieu, avec la publication du troisième volume de notre série et avec la grande offensive de diffusion que donne Son Eminence à notre plus récente initiative: l'Histoire de Dieu en images. En effet, c'est aujourd'hui que Son Eminence offre un exemplaire de cet ouvrage à chaque enfant de nos écoles à la suite d'un message du Père spirituel de notre diocèse, qui sera entendu dans chaque classe, grâce à la coopération des autorités scolaires du diocèse. Le Centre de la Bible disposera dorénavant de tout l'espace nécessaire à ses services et pourra intensifier encore davantage son travail de diffusion des Saintes-Écritures."

On sait également que le secrétariat d'Action sociale établi il y a quelques semaines à Montréal par le cardinal, s'installera avec le Centre de la Bible, dans cet édifice de la rue Saint-Hubert, en plein centre de Montréal. Le programme d'action de ce nouvel organisme nécessite, on le devine bien, des bureaux, des salles d'assemblées et de cours, un centre d'accueil et les deux œuvres, Bible et Action sociale, pourront heureusement utiliser au maximum l'édifice bien connu qui vient de leur être attribué. On prévoit d'installer aussi des bibliothèques spécialisées, un oratoire et tous les services nécessaires au secrétariat d'Action sociale et au Centre de la Bible.

On nous informe que l'installation définitive devrait être complétée d'ici les premiers jours de mai prochain. Entre temps, on pourra continuer d'atteindre les deux œuvres à leur ancienne adresse: 485 est rue Rachel, pour le Centre de la Bible; 441 de l'inspecteur, pour le secrétariat d'Action sociale.

Mardi, à 6 h. p.m., à la cathédrale des professeurs: Cercle d'étude sur "La sexualité dans l'amour", présenté par MM. A. Grenier et Claude Michaud, lors du souper de la Conférence Laennec.

Jeudi saint, à 9 h. a.m., en la chapelle: Office célébré par le recteur; communion de 7 h. 30 à 9 h. 30 a.m.; reposoir dans le hall d'honneur. À 8 h. 30 p.m., au hall d'honneur: Heure sainte (entrée par la porte des étudiants).

Vendredi saint, à 9 h. a.m., en la chapelle: Office. À 3 h. p.m., à la cabane du monte-pente: Chemin de Croix dans la montagne (en cas de pluie, dans l'Université). 8 h. 30 p.m., en la chapelle: Prières et chants.

Samedi saint, à 11 h. p.m., au hall d'honneur: Office et messe de la vigile pascale (l'assistance à cette messe satisfait au précepte dominical).

Dimanche de Pâques, à 10 h. 30 a.m. et à midi, en la chapelle: Messes.

Semaine de l'arbre

Québec, 30. (P.C.) — La Semaine de l'arbre a été fixée, par arrêté ministériel, du 10 au 17 mai, a annoncé le premier ministre, M. Duplessis, a ajouté que la Semaine de l'arbre permet aux citoyens de penser à la conservation de la forêt. La Semaine de l'arbre a été établie à la suggestion du ministre des Terres et Forêts, M. Johnny Bourque.

GARÇON DEMANDE

Garçon 15 ou 16 ans, bien élevé, débrouillard. Travail de messager. Semaine de 5 jours. Possibilités d'avancement.

SERVICE DE LA PUBLICITE, "LE DEVOIR"

434 est, rue Notre-Dame BE. 3361

COMPTABLES AGRÉÉS

BÉLANGER & DAHMÉ

Comptables Agréés
10 ouest, rue St-Jacques
BE. 3475

Chartré, Samson, Beauvais, Bélair & Cie

PAUL GONTHER associé à titre de comptable agréé
Montréal, Québec, Rouyn, Rimouski

P.-A. GAGNON & CIE

Comptables agréés
Chartered Accountants
RENE GAGNON, C.A.
IMMEUBLE DES TRAMWAYS
159 ouest, RUE HATG
Tél. HARBOUT 5998

LAVALLEE, BEDARD, LYONNAIS, MESSIER, GASCION

Comptables agréés
H. Lavallee C.A. H. Messier C.A.
R. Lyonnais C.A. P.-L. Nadeau C.A.
L. Gascion C.A. J. Lussier C.A.
J. Desmarais C.A. P.-H. Grouin C.A.
G. Messier C.A. R. Senechal C.A.
R. Bedard C.A. J. Houdreau C.A.

EDIFICE KENT

10 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL Tél. MA. 7085
Sherbrooke Trois-Rivières

RAYMOND, CHABOT, MARTIN & CIE

Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Jacques, C.A.
B. Lachance, C.A. R. Garon, C.A.
René McIsaac, C.A.
132 St-Jacques O. HA. 8148
Montréal 1, Qué.

LUCIEN VIAU

ASSOCIES
CHAS DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEAULT, C.A.
159 o., rue Craig MA. 1339
(édifice des Tramways)

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
Jacques-B. CHADILLON, C.A.
4926 av. Verdun VERDUN
YO. 0642

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Le Canadien a perdu après une manche supplémentaire

Dewsbury déjoue McNeil et les Eperviers gagnent 2 à 1

Le joueur de défense obtient le but décisif à la manche additionnelle après que Mosienko eut égalé le compte à la fin de la troisième période

Chicago, 30 (P.C.) — Un but supplémentaire en comptant alors qu'il restait moins de deux minutes à jouer dans la troisième période.

Vic Lynn s'empara de la rondelle au centre de la glace, la passa à Dewsbury du côté droit de la patinoire. Dewsbury l'envoya à Mosienko, placé devant le filet, et celui-ci déjoua McNeil.

Bernard (Boom-Boom) Geoffrion avait donné l'avance au Canadien après 14 minutes dans la deuxième période. Geoffrion passa à travers la défense des Eperviers avant de déjouer Rollins avec un lancer dans le coin gauche de la cage.

Avant le but de Mosienko, Gerry McNeil n'avait eu qu'un arrêt à effectuer dans la troisième période, tant le Canadien sut afficher un jeu défensif impénétrable dans cette période.

Les Eperviers durent se contenter de lancers de loin que les joueurs d'avant recueillaient facilement.

La quatrième joute de la série sera jouée à Chicago mardi.

La partie fut relativement dénuée de rudes et il y eut peu de punitions.

Les Eperviers protestèrent amèrement dans la première période quand le juge de ligne Sammy Babcock refusa d'accorder un but au Chicago. Vic Lynn avait logé la rondelle dans le filet à 13:05, mais Babcock dit qu'il avait sifflé un hors-jeu avant le lancer.

CANADIEN — Buts, McNeil; défenses, Bouchard, Johnson, Harvey, Saint-Laurent et MacPherson; avant, Olmstead, Lach, Richard, Geoffrion, Curry, Gamble, Moore, Reay, McCormack et Mackay.

CHICAGO — Buts, Rollins; défenses, Fogelin, Gadsby, Dewsbury, Ragland, Frise et Mortson; avant, Lynn, Finney, Couture, Peters, Mosienko, Hucul, Bodnar, Gardner, Gee et McFadden.

Arbitre: Jack Mehlenbacher; juges de lignes: Sam Babcock et Doug Davies.

Première période
Aucun point.
Punitions: Olmstead, Reay, Harvey, Bodnar.

Deuxième période
1—Canadien, Geoffrion (Harvey, Reay) 14:53
Punition: Bouchard.

Troisième période
2—Chicago, Mosienko (Dewsbury, Lynn) 18:03
Aucune punition.

Période supplémentaire
3—Chicago, Dewsbury (Gee) 5:16

Les chroniqueurs et les annonceurs pensaient peut-être aux milliers de personnes qui doivent demeurer debout au Forum à Montréal et aux imposantes assistances qui remplissent les stades des villes où évoluent les équipes de la N. H. L., tout particulièrement quand les Canadiens y jouent.

Ceux qui ont vu pour les Red Wings sont Bobby Hewittson, chroniqueur sportif du Toronto Telegram; Marshall Dann, de Detroit Free Press; Ben Olan, de la Presse associée, de New-York; Sid Abel, instructeur-joueur des Eperviers de Chicago, et ancien joueur du Detroit, ainsi que le speaker Ward Wilson, du poste WMGM, de New-York.

Les lanceurs Rudy Paynich et Bill Harris, ce dernier un Canadien du Nouveau-Brunswick, ont tenu les Royaux à quatre coups sûrs — tous des simples. Walter Moray a compté l'unique point des Royaux dans la 2e manche, après avoir cogné un simple. Il a avancé au troisième sac sur le simple de Rocky Nelson et s'est rendu au marbre quand Eddie Moore et Nelson ont été pris en défaut dans un double-jeu.

Les Cats ont compté tous leurs points à la 3e reprise-aux-dépens du gaucher Pete Nicolls. Gill Mills a blanchi le Fort Worth durant trois manches, et le droitier Wally Hood en a fait autant dans les 7e et 8e manches, ne permettant qu'un seul coup sûr.

Samedi, les Royaux ont vaincu les Dodgers de Pueblo de George Pfister par 10 à 3.

HIER
010000000 — 1 4 2
Fort Worth 00300000x — 3 7 1
Nicolls, Mills (4), Hood (7) et Scannell; Paynich, Harris (7) et Landini, Ronning (6).

SAMEDI
002020330 — 10 12 0
Pueblo 001200000 — 3 4 2
Ludwick, McCoy (4), Ver Crouse (7) et Alberts, Yelen (2); Nicolls, Suarez (4), McMinn (7) et Gaspar, Dacko (7).

Le jeune Howie Morenz, des Castors, égala le compte à 10:17, mais Tiny Tanninen redonna l'avance aux Aigles avant la fin de la période.

J. Tremblay et Floyd Crawford enregistrèrent chacun un-but dans la troisième pour consolider la victoire des champions de la Ligue senior du Lac St-Jean.

Première période
Aucun point.
Punitions: Manastersky et Tanninen.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

Deuxième période
1—St-Joseph, Gagnon (Tanninen, Crawford) 8:23
2—St-Thérèse, Morenz (Gravel) 10:17
3—St-Joseph, Tanninen (Crawford, Gaudreau) 14:29
Punitions: Manastersky, Legris, Corbin, Colby et Marshall.

Troisième période
1—St-Joseph, J. Tremblay (Corbin) 4:25
2—St-Joseph, Crawford (Tanninen, Lamirande) 17:23
Punitions: Gaudreau, Tremblay, Manastersky, Gervais et Deslongchamps.

JOUTE DE SAMEDI
St-Joseph-d'Alma, 30 (P.C.) — Conduits à l'attaque par Jacques Gagnon, les Aigles de St-Joseph-d'Alma ont défilé, samedi soir, les Castors de St-Thérèse au compte de 3-1 pour prendre une avance de 2-1 dans la série de trois de cinq des éliminatoires de hockey pour le championnat senior provincial.

Au cours de la partie, il a été officiellement décidé de changer cette série de quatre de sept à trois de cinq.

Première période
Aucun point.
Punitions: Marshall et Lévesque.

De

